



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 6 juin 2022 à 19h30 à la Salle municipale.

SONT PRESENTS.ES : Mmes Patricia René, Chantale Thivierge et Émilie Legras conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Guillaume Giroux et Sylvain Garant conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Francine Drouin, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, greffier-trésorier et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élus.es présents.es à la séance et adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2022
5. Adoption des comptes de mai 2022
6. Rapport de la mairesse aux citoyens pour l'année 2021
7. Édifice de la caisse Desjardins :
 - Ménage sommaire
 - Transfert des services de téléphonie et d'internet
 - Service d'alarme
 - Combinaisons de la voute et du coffre-fort
8. Horaire d'ouverture du bureau municipal aux citoyens
9. 9.1 Adoption du règlement numéro 2022-246 - *RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 310 615 \$ ET UN EMPRUNT DE 310 615 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE JOHN DEERE 2016, MODÈLE 870 GP USAGÉE.*
9.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2022-RM-SQ-4_Règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec
10. Adoption du règlement sur la gestion contractuelle (Reporté)
11. Service de communication du service incendie
12. Sentier des Champions (Reporté)
13. Office d'habitation des Appalaches
 - 13.1 Contribution pour l'année 2021
 - 13.2 Contribution pour l'année 2022
14. Bibliothèque Maurice-Couture :
 - 14.1 Nomination de la responsable
 - 14.2 Nomination de l'élue dédiée au dossier de la bibliothèque
15. Télé-Surveillance Santé – Chaudière-Appalaches
16. Transport Québec : demandes aide financière
17. Demande d'aide financière pour activités musicales
18. Salon Johanne : Mise à jour de l'entente de location
19. Camp de jour : confirmation d'embauche d'animatrices
20. Terrain de soccer : achat de buts et de filets
21. Comité conjoint École de la Pierre-Douce et Municipalité
 - Désignation d'un.e élu.e sur le comité
22. Agrandissement du garage municipal : acceptation de l'offre de service de André Gagné architecte
23. Maison de stéatite : devis de démontage et d'entreposage des pierres
24. Gravière municipale & Week End du Vieux West
 - 24.1 Travaux d'aménagement du terrain
 - 24.2 Électricité
25. Terrain du garage municipal : déplacement du site d'entreposage des abrasifs
26. Tonte du gazon à Broughton Station
27. Débroussaillage et tonte au site des étangs aérés
28. Abat-poussières : ouverture des soumissions
29. Travaux publics
 - 29.1 Chaînes pour convoyeur
 - 29.2 Roues pour chargeur CASE (2 soumissions)
 - 29.3 Table (Pick up) (3 garages invites-1 seule dispo)
 - 29.4 Réparation et calibration légale du la pelle chargeuse
 - 29.5 Perforage des trous des rotorbits Achat de couteaux pour niveleuse
30. Correspondance de la mairesse
31. Période de questions
32. Levée de l'assemblée

2022-06-115

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour. **ADOPTÉ.**



2022-06-116
ou annotation

2022-06-117

2022-06-118

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 au moins 48 heures avant la tenue de la séance de ce jour ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil affirment avoir fait lecture du procès-verbal du 2 mai 2022, qu'ils le reconnaissent conforme aux discussions et aux décisions, et qu'ils dispensent le secrétaire de l'assemblée d'en faire lecture.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022. **ADOPTÉ.**

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2022 au moins 48 heures avant la tenue de la séance de ce jour ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil affirment avoir fait lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2022, qu'ils le reconnaissent conforme aux discussions et aux décisions, et qu'ils dispensent le secrétaire de l'assemblée d'en faire lecture.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2022. **ADOPTÉ.**

5. ADOPTION DES COMPTES DE MAI 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues et qu'elle dispose des argents nécessaires à leur acquittement ;

ATTENDU QU'un montant de 80 245,45 \$ est déboursé à même le fonds général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, d'autoriser le paiement des comptes du 1^{er} au 31 mai 2022 totalisant 80 245,45 \$. **ADOPTÉ.**

6. RAPPORT DE LA MAIRESSE AU CITOYENS POUR L'ANNEE 2021

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport de la mairesse pour l'année 2021. Ce rapport reflète les éléments importants concernant les activités de notre municipalité.

RÉSULTANT DU RECENSEMENT DES VOTES

Aux élections municipales du 7 novembre 2021, ont été élus.es sans opposition :

- Mme Francine Drouin, mairesse,
- Monsieur Guillaume Giroux au siège no 1,
- Mme Chantale Thivierge au siège no 2,
- M. Sylvain Garant au siège no 5, et
- Mme Émilie Legras au siège no 6.

À la suite du scrutin tenu le 7 novembre 2021 ont été élu.e.s :

- M. Alexandre Dubuc-Ringuette au siège numéro 3, et
- Mme Patricia René au siège numéro 4

EMBAUCHE DE PERSONNEL

À l'été 2021, monsieur M. Emmanouil Cheretakis était embauché à titre de préposé aux espaces verts propriété de la Municipalité.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Les états financiers 2021 font état d'un surplus de 280 431 \$.

	(2020)	(2021)
Revenus	2 109 889 \$	2 172 409 \$
Charges	2 059 012 \$	1 993 032 \$
Amortissement	396 539 \$	414 002 \$
Financement	128 652 \$	176 283 \$
Affectations	38 333 \$	9 795 \$
Excédent (surplus)	280 431 \$	426 891 \$

Ces états financiers reflètent la situation financière de la municipalité et les principes comptables reconnus ont été appliqués.



N° de résolution
ou annotation

Lors de la préparation du budget 2021, le souci de maintenir l'équilibre budgétaire a été respecté.

PRINCIPAUX TRAVAUX ET RÉALISATIONS DE 2021

Outre les travaux d'entretien routier usuels, l'année 2021 a été marquée par plusieurs autres travaux d'infrastructures. Les employés des travaux publics de la municipalité ont travaillé de manière soutenue afin d'atteindre les échéanciers fixés.

TRAVAUX ROUTIERS 2021

Le service des travaux publics a réalisé des travaux majeurs dans plusieurs rangs de la municipalité. Ces travaux ont visé la reconstruction, le gravelage, le rechargement, le remplacement de ponceaux, le profilage et le creusage des fossés :

- Route Roy : Rechargement granulaire
- Côte du premier rang : Creusage du fossé
- 14^e rang : Rechargement et transition
- Route Hankerchief : Creusage de fossés et rechargement
- Route Vachon : Creusage de fossés et rechargement
- Début du rang 11 : réfection de la chaussée au complet sur distance environ 225 pieds
- Réfection de l'accotement du rang 11
- Route du Cinq : Pelle

Plusieurs ponceaux ont été remplacés au cours de l'été 2021. La municipalité a également procédé au débroussaillage des abords de certains rangs en respect du calendrier établi.

CONTRIBUTION FINANCIERE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE

La Municipalité a reçu une contribution financière totalisant 40 000 \$ du ministère des Transports du Québec et de madame Isabelle Lecours députée de Lotbinière-Frontenac. Cette subvention a contribué en partie à réaliser les travaux précédemment cités.

ACTIVITES COMMUNAUTAIRES ET ACTIVITES VISANT A REPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES

En raison de la pandémie, la grande majorité des activités communautaires ont dû être annulées. Ce fut notamment le cas de l'activité de glisse et de la fête de la tire, la distribution d'arbres à l'école de la Pierre-Douce, la Fête de la pêche, et la Fête nationale.

CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE EN PERIODE ESTIVALE

À l'été 2021, pour une treizième année consécutive, la Municipalité a offert des activités de camp de jour. Afin de répondre aux demandes des parents, le service de garde avant et après les heures du camp de jour a été offert. Il est important de préciser que la Municipalité a obtenu une aide financière du gouvernement du Canada dans le cadre du programme *Emploi d'été Canada*.

La Municipalité tient à souligner l'excellent travail de l'équipe d'animation composée de Sabrina Roy, Élodie Cloutier, Liza-Marie Roy, Alison Vachon, Amélie Routhier et Danae Cloutier.

BALLE-MOLLE ET SOCCER

L'activité de soccer a été offerte aux jeunes pendant la période estivale animé par madame Jessica Labbé. L'activité de balle-molle a cependant été annulée faute d'entraîneur.

PUBLICATION DU JOURNAL L'ÉCHO DES MONTAGNES

Le journal municipal L'Écho des Montagnes a été publié à six reprises au cours de l'année 2021. En raison de la situation pandémique, des éditions spéciales additionnelles ont également été publiées.

Nous remercions mesdames Michèle Verreault, Françoise Nadeau et Louise Jacques, qui corrigent bénévolement les textes du journal, et madame Brigitte Guay pour le travail de mise en page du journal.

SERVICE D'INSPECTION EN BATIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Diverses activités ont été réalisées en 2021 par le service d'inspection en bâtiment et en environnement sur le territoire de la municipalité.

VERIFICATION ET SUIVI DES DOSSIERS D'INSTALLATION SEPTIQUE

Un suivi des dossiers de vérification de conformité des installations septiques a été assuré.



N° de résolution
ou annotation

Un suivi des installations septiques devra être poursuivi par la municipalité afin d'assurer le respect du règlement Q2, r22.

PERMIS EMIS EN 2021

Soixante-dix neuf (79) permis ont été émis en 2021 dont :

- 4 permis de lotissement
- 9 permis d'installation septique
- 8 permis de captage d'eau souterraine (puits)
- 34 permis de rénovation
- 24 permis de constructions diverses (résidence, garage, remises, agrandissements, piscine)

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme. Cette demande a eu une réponse positive du fait qu'elle faisait partie d'un agrandissement d'une étable existante.

ADOPTION DE REGLEMENTS

Au cours de l'année 2021, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement 21-235 : Amendement au règlement de lotissement numéro 46
- Règlement numéro 21-236 Amendement au règlement de zonage numéro 47
- Règlement numéro : 20-237 Amendement au règlement numéro 49
Règlement des permis et de certificats
- Règlement numéro :21-238 : Règlement amendant le règlement numéro 49- règlement des permis et certificats
- Règlement numéro :21-239 : Règlement amendement le règlement numéro 48-règlement de construction
- Règlement numéro : 21-240 règlement établissant la rémunération et l'allocation des élus municipaux
- Règlement numéro : 21-241 règlement fixant le taux de taxation annuel, le taux d'intérêt sur les comptes dus à la municipalité, les tarifs compensatoires pour l'exercice financier 2022, les conditions de leur perception, et le nombre et les dates de versements des taxes municipales.
- Règlement numéro : 21-242 amendement au règlement 13-195, article 5 détermination du nombre d'unités attribuées à chaque immeuble.

CONTRATS COMPORTANT UNE DEPENSE DE PLUS DE 25 000\$, ET DES CONTRATS COMPORTANT UNE DEPENSE DE PLUS DE 2 000\$ LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS AVEC UN MEME CONTRACTANT COMPORTE UNE DEPENSE TOTALE DEPASSANT 25 000\$

- **Les Remorques du Nord** : 25 990 \$ (Réparation, pièces de camions)
- **Sécurité publique**: 93 023 \$ (Sûreté du Québec)
- **Sécurité incendie-Entente intermunicipale** : 62 382 \$ (Quote-part)
- **Régie intermunicipale de la Région de Thetford** : 32 468
- **MRC des Appalaches**: 124 498.00 \$ (Quote-part et salaire inspecteur)
- **Philippe Gosselin & Associés** : 79 222 \$ (Mazout, diésel)
- **Services sanitaires Denis Fortier Inc.**: 73 835 \$ (Collecte des ordures ménagères, des matières récupérables, et des gros rebuts)
- **Somavrac** : 43 622 \$ (Achat d'abat-poussières)
- **Pavage Charles Lacasse**: 36 537 \$ (Asphalte rang 11, rue Saint-Pierre)
- **Réal Huot** : 31 942 (Ponceaux)

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX 2021

	REMUNERATION	ALLOCATION DE DEPENSES
- MAIRESSE	16 296 \$	8 230 \$
- CONSEILLERS	3 360 \$	1 680 \$

ORIENTATIONS POUR 2022

- Poursuivre les travaux d'amélioration de certaines structures de routes rurales afin d'en faciliter l'entretien, ponceaux ;
- Initier les travaux préliminaires de la mise aux normes du réseau



N° de résolution
ou annotation

2022-06-119

2022-06-120

2022-06-121

- d'aqueduc du secteur urbain de Broughton Station ;
- Initier les travaux préliminaires d'agrandissement du garage municipal ;
- Déménagement du bureau municipal à l'édifice de la Caisse Desjardins ;
- Révision de la politique familiale et de la politique MADA ;
- Construire abri sentier dans le sentier pédestre ;
- Changer les lumières de rue pour les lumières DEL ;
- Achat d'une niveleuse ;
- MOSAIC 3D (relevés de carrières-sablières).

BUDGET 2022

Le budget de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a été présenté et adopté à la séance extraordinaire du 8 décembre 2021. Il fut publié dans le journal *L'Écho des Montagnes*, et aux sites habituels d'affichage de la Municipalité. Le budget est également disponible pour consultation au bureau municipal. L'évaluation imposable pour 2022 est de 129 707 200 \$

Le rapport de la mairesse est disponible pour consultation au bureau municipal.

Donné à Saint-Pierre-de-Broughton, ce 6^e jour du mois de juin 2022.

Francine Drouin mairesse

7. ÉDIFICE DE LA CAISSE DESJARDINS

ATTENDU QU'en prévision du déménagement du bureau municipal dans l'ancien édifice de la Caisse Desjardins, certains travaux et services doivent être réalisés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à faire effectuer les tâches suivantes :

- procéder à l'embauche du personnel requis pour effectuer le ménage sommaire dans l'édifice (lavage des surfaces, salles de bain, lavage des vitres, nettoyage des tapis);
- assurer le transfert des services de téléphonie et d'internet;
- faire installer le service d'alarme (mouvement et feu) ; et
- faire modifier les combinaisons de la voute et du coffre-fort. **ADOPTÉ.**

8. NOUVEL HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL AUX CITOYENS

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont signifié leur consentement à modifier l'horaire d'ouverture du bureau municipal et à maintenir la présence au travail du directeur général et de l'adjointe administrative à raison de 31,5 heures par semaine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement d'adopter l'horaire d'ouverture du bureau aux citoyens est le suivant :

- Du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30. Le bureau sera dorénavant fermé le vendredi. **ADOPTÉ.**

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-246 ET AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-RM-SQ-4

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-246 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 310 615 \$ ET UN EMPRUNT DE 310 615 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE JOHN DEERE 2016, MODÈLE 870 GP USAGÉE.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton compte près de 100 km de routes en gravier dont l'entretien est assuré par le service des travaux publics de la Municipalité;

ATTENDU QUE pour réaliser les travaux de nivellement de ses routes, la Municipalité désire remplacer la niveleuse la Champion 730 A 1991 ;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour but d'emprunter les montants nécessaires pour procéder à l'achat d'une niveleuse John Deere 2016, modèle 870 GP usagée ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 20 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'une niveleuse John Deere 2016, modèle 870 GP usagée selon l'estimation détaillée préparé par



N° de résolution
ou annotation

monsieur Alain Paré, directeur général, en date du 26 mai 2022 et signée, incluant les frais de financement et la taxe nette et la soumission préparé par monsieur Lloyd Norminton en date du 19 avril 2022 et signée, portant le numéro AO-SPDB 2022-03.1, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B »;

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 310 615 \$ sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ.

9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-RM-SQ-4 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est par la présente donné avis de motion et déposé par Mme Chantale Thivierge, le *PROJET DE REGLEMENT NUMERO 2020-RM-SQ-4 - REGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE PAR LA SURETE DU QUEBEC*. Le projet de règlement sera adopté à une séance ultérieure.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

11. SERVICE INCENDIE : AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS DU SERVICE INCENDIE – DÉLÉGATION À LA VILLE DE THETFORD DE PROCÉDER À DES DEMANDES DE SOUMISSIONS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a pris connaissance du rapport d'analyse de besoins préparé par Flexconsult Inc. le 1 novembre 2021 pour le Réseau de radiocommunication actuellement en place dans notre municipalité;

ATTENDU QU'un appel de soumission doit être lancé dans les prochaines semaines en vue d'un nouveau système pour améliorer les communications ;

ATTENDU QU'un cahier des charges a été élaboré par la Ville de Thetford ;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford a proposé d'agir au nom des municipalités participantes du Service sécurité incendie à savoir Saint-Jacques-de-Leeds, Kinnear's Mills et Saint-Pierre-de-Broughton pour le processus de la demande de soumission et de réception des soumissions ;

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec permettant respectivement aux municipalités de conclure une entente pour notamment contracter des assurances et, de déléguer tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente.



2022-06-122

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton délègue à la Ville de Thetford Mines la responsabilité de demander des soumissions pour l'obtention d'un contrat d'amélioration des communications sur son territoire, et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire, d'accepter par le délégataire, ni la plus basse, ni la plus haute ni aucune des soumissions qui auront été déposées. **ADOPTÉ.**

12. SENTIER DES CHAMPIONS : CONSTRUCTION D'UN ABRI

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

13. OFFICE D'HABITATION DES APPALACHES

13.1 CONTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE le budget pour l'année 2021 de l'Office d'habitation des Appalaches prévoit une contribution pour l'ensemble des municipalités de 104 930 \$;

ATTENDU QUE la quote-part de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton (la Municipalité) en ce qui concerne le parc immobilier pour l'année 2021 est de 5 648 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement et d'amélioration et de modernisation capitalisée (RAM-C), et plus particulièrement son financement en capital et intérêt de l'ensemble de sommes octroyés à même le plan québécois des infrastructures (PQI).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton verse à l'Office d'habitation des Appalaches sa quote-part de 5 648 \$ pour l'année 2021. **ADOPTÉ.**

13.2 CONTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE le budget pour l'année 2022 de l'Office d'habitation des Appalaches prévoit une contribution pour l'ensemble des municipalités de 91 988 \$;

ATTENDU QUE la quote-part de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton (la Municipalité) en ce qui concerne le parc immobilier pour l'année 2022 est de 5 422 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement et d'amélioration et de modernisation capitalisée (RAM-C), et plus particulièrement son financement en capital et intérêt de l'ensemble de sommes octroyés à même le plan québécois des infrastructures (PQI).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton verse à l'Office d'habitation des Appalaches sa quote-part de 5 422 \$ pour l'année 2022. **ADOPTÉ.**

14. BIBLIOTHÈQUE MAURICE-COUTURE

14.1 NOMINATION DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MAURICE-COUTURE

ATTENDU QUE le poste de responsable de la bibliothèque Maurice-Couture est rendu vacant à la suite du départ de madame Louise Jacques le 30 avril 2022 ;

ATTENDU QUE les membres de la bibliothèque Maurice-Couture ont été invités.es à se porter candidat.e au poste de responsable de la bibliothèque, et que madame Jessica Labbé s'est portée volontaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, de confirmer madame Jessica Labbé au poste de responsable de la bibliothèque Maurice-Couture. **ADOPTÉ.**

14.2 CONFIRMATION DE L'ÉLUE MUNICIPALE DÉDIÉE AU DOSSIER DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE madame Patricia René, est désignée conseillère municipale attitrée au dossier de la bibliothèque Maurice-Couture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, de confirmer madame Patricia René à titre de conseillère municipale attitrée au dossier de la bibliothèque Maurice-Couture. **ADOPTÉ.**

2022-06-123

2022-06-124

2022-06-125



2022-06-126

N° de résolution
ou annotation

15. TÉLÉ-SURVEILLANCE SANTÉ - DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE AUPRÈS DE LA TÉLÉ-SURVEILLANCE SANTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES INC.

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton désigne Mme Francine Drouin, mairesse, personne déléguée pour représenter la Municipalité, jusqu'à nouvel avis, lors de l'assemblée générale annuelle ou de toute autre assemblée générale spéciale convoquée par Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc..

16. TRANSPORT QUÉBEC : DEMANDES AIDE FINANCIÈRE

16.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCELERATION

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur M. Sylvain Garant et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération. **ADOPTÉ.**

16.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur M. Sylvain Garant et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien. **ADOPTÉ.**

17. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR ACTIVITES MUSICALES

Puisque leurs enfants bénéficient des activités musicales pour lesquelles une aide financière est demandée, M.M. Sylvain Garant, Guillaume Giroux et Alexandre Dubuc-Ringuette se retirent des discussions.

ATTENDU QUE madame Micheline Nadeau a présenté une demande d'aide financière afin d'offrir des activités musicales aux enfants de l'école de la Pierre-Douce dans le cadre d'activités parascolaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, d'allouer un montant de 200 \$ pour les activités musicales. **ADOPTÉ.**

18. SALON JOHANNE : MISE À JOUR DE L'ENTENTE DE LOCATION

ATTENDU QUE Mme Johanne Guay opère son salon de coiffure dans un local au sous-sol du bureau municipal depuis plusieurs années

ATTENDU QUE dans la perspective de la vacance prochaine du local présentement utilisé comme bureau municipal du 29, de la Fabrique, madame Guay a signifié son intérêt à y installer son salon de coiffure;

ATTENDU QUE ce local permettrait un accès plus facile et sécuritaire pour la clientèle fréquentant le Salon Johanne.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

- d'autoriser l'installation du salon de coiffure Johanne dans le local actuel du bureau municipal lorsqu'il sera vacant,
 - d'autoriser le directeur général à mettre à jour l'entente de location,
 - de maintenir sans augmentation le tarif mensuel actuellement en vigueur,
- et que madame Johanne Guay s'engage à :
- assumer les frais liés à la peinture du local,
 - assumer les frais liés aux travaux de plomberie liés aux activités de coiffure,
 - présenter une preuve d'assurance à la municipalité. **ADOPTÉ.**

19. CAMP DE JOUR : CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'ANIMATRICES

ATTENDU le nombre important d'enfants inscrits (36) au camp de jour à l'été 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Garant et résolu unanimement d'embaucher quatre (4) animatrices de camp de jour à l'été 2022. **ADOPTÉ.**

2022-06-127

2022-06-128

2022-06-129

2022-06-130

2022-06-131



2022-06-132

2022-06-133
N. de résolution
ou annotation

2022-06-134

2022-06-135

2022-06-136

20. TERRAIN DE SOCCER : ACHAT DE BUTS ET DE FILETS

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, de procéder à l'achat de buts de soccer et de drapeaux marqueurs du terrain auprès de Gagné Sports au montant de 1 159 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

21. COMITÉ CONJOINT ÉCOLE DE LA PIERRE-DOUCE ET MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, de désigner Mme Émilie Legras à titre de représentante au comité conjoint École de la Pierre-Douce et Municipalité. **ADOPTÉ.**

22. AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE ANDRÉ GAGNÉ ARCHITECTE

ATTENDU QUE dans le cadre de la planification du projet d'agrandissement du garage municipal, la Municipalité a sollicité monsieur André Gagné, de AG Architecte, à remplir le mandat suivant :

- Faire le relevé et la mise en plans du bâtiment existant,
- Élaborer une esquisse sommaire d'aménagement et une implantation du projet, et
- Procéder à l'estimation sommaire des coûts à prévoir pour la future construction et comparer les coûts d'agrandissement versus une construction neuve.

ATTENDU QUE AG Architecte a présenté une soumission pour l'exécution du mandat précédemment décrit au coût de 6 500 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, de confier le mandat à AG Architecte au coût de 6 500 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

23. MAISON DE STÉATITE

ATTENDU QUE dans le cadre de la relocalisation de la maison de stéatite, la Municipalité a sollicité STGM Architecte représenté par monsieur Michel Boudreau, architecte sénior spécialisé dans le domaine patrimonial à remplir le mandat suivant :

- Préparer et rédiger un devis visant à décrire la méthode de démontage de la maison, le plan de démantèlement, la méthode de numérotation des pierres, le plan d'entreposage, le tout afin de faciliter ultérieurement le remontage.

ATTENDU QUE STGM Architecte a présenté une soumission pour l'exécution du mandat précédemment décrit au coût de 4 500 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, de confier le mandat à AG Architecte au coût de 4 500 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

24. GRAVIÈRE MUNICIPALE & WEEK END DU VIEUX WEST

24.1 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN À LA GRAVIÈRE MUNICIPALE

ATTENDU QUE dans le cadre de la seconde édition du Week End du Vieux West (WEVW), des travaux de nivellement du site et de fabrication d'un ring à chevaux sont requis;

ATTENDU QUE pour l'exécution de ces travaux, Henri et Norbert Nadeau a présenté une soumission au montant de 4 200 \$ taxes en sus.

ATTENDU QUE les frais seront partagés à part égale entre le comité organisateur du WEVW et la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement de confier le mandat à Henri et Norbert Nadeau au montant de 4 200 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

24.2 TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ

ATTENDU QUE dans le cadre de la seconde édition du Week End du Vieux West (WEVW), des travaux visant à amener l'électricité au site de l'événement à la gravière municipale;

ATTENDU QUE pour l'exécution de ces travaux, deux soumissions ont été reçues :

- Routhier Électricien au coût de 2 277 \$ taxes en sus, et
- Pierre Mathieu Entrepreneur Électricien au coût de 2 236 \$ taxes en sus

ATTENDU QUE les frais seront partagés à part égale entre le comité organisateur du WEVW et la Municipalité.



N° de résolution
ou annotation

2022-06-138

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement de confier le mandat à Pierre Mathieu Entrepreneur Électricien au montant de 2 236 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

25 TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL : DÉPLACEMENT DU SITE D'ENTREPOSAGE DES ABRASIFS

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

26. TONTE DES ESPACES MUNICIPAUX À BROUGHTON STATION

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer la tonte des espaces municipaux dans le secteur urbain de Broughton Station et que monsieur Denis Gilbert a présenté une offre de service au tarif de 60 \$ par semaine, lequel tarif comprend la tonte, le débroussaillage, l'essence, l'équipement et la main d'œuvre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, de confier la tonte des espaces municipaux du secteur urbain de Broughton Station à monsieur Denis Gilbert aux tarifs et conditions précédemment énumérées. **ADOPTÉ**

27. DÉBROUSSAILLAGE AU SITE DES ÉTANGS AÉRÉS

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

28. ABAT-POUSSIÈRES : OUVERTURE DES SOUMISSIONS

ATTENDU QU' à la fin de la période d'appel d'offre sur invitation visant l'achat de 170 000 litres de chlorure de calcium liquide, deux (2) soumissions ont été reçues :

SOUSSIONNAIRE	PRODUITS	SOUSSION DU LITRE	SOUSSION TOTALE
LES ENTREPRISES BOURGET INC	CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE 35 %	0,4024 CENTS/LITRE	68 408 \$
SOUSSIONNAIRE	PRODUITS	SOUSSION	
SOMAVRAC C.C.	CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE 35 %	0,3386 CENTS/LITRE	57 562 \$

2022-06-139

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, de retenir SOMAVRAC C.C. à titre de fournisseur d'abats-poussières au coût de 57 562 \$. **ADOPTÉ.**

29. TRAVAUX PUBLICS

29.1 CHÂÎNES POUR CONVOYEUR

Deux soumissions ont été reçues :

- PJB Industries inc. : 621 \$ taxes en sus
- Groupe Déziel : 667 \$ taxes en sus.

2022-06-140

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, d'acheter les chaînes pour convoyeur auprès de PJB Industries inc.. **ADOPTÉ.**

29.2 ROUES POUR CHARGEUR CASE

Deux soumissions ont été reçues :

- Superval Inc. (roues usagées en très bon état) : 2 700 \$ taxes en sus
- MACPEK (roues neuves) : 3 500 \$ taxes en sus.

2022-06-141

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Garant et résolu unanimement, d'acheter les roues auprès de Superval Inc.. **ADOPTÉ.**

29.3 TABLE SUSPENSION EN FONTE (CAMIONNETTE PICK UP)

Un seul des trois garages invités est disponible : Pneus Jean-Claude Bolduc au coût de 453 \$ taxes en sus, pièces et pose incluses.

2022-06-142

IL EST PROPOSÉ par Mme Émilie Legras et résolu unanimement, de confier l'achat des pièces et la réparation à Pneus Jean-Claude Bolduc. **ADOPTÉ.**

29.4 RÉPARATION ET CALIBRATION LÉGALE DU CHARGEUR

2022-06-143

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia René et résolu unanimement, de confier la réparation et la calibration légale de la balance du chargeur à LIMITRONIK au coût de 849 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

29.5 PERFORAGE DES TROUS DES ROTORBITS

2022-06-144

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, de confier le perforage de trous de rotorbits à Isomage J.B. Inc. au coût de 480 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**



2022-06-145

N° de résolution
ou annotation

29.6 ACHAT DE COUTEAUX POUR NIVELEUSE

Deux soumissions ont été reçues :

- PJB Industries inc. : 940 \$ taxes en sus
- Brandt : 1 016 \$ taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, d'acheter les couteaux auprès de PJB Industries inc.. **ADOPTÉ.**

30. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Aucune correspondance.

31. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

À la suite de l'adoption du règlement 21-242 amendant l'article du Règlement 13-195, lequel révisé la détermination du nombre d'unités attribuées à chaque immeuble dans le cadre des taxes municipales (remboursement et entretien) du réseau d'aqueduc et d'égouts, un citoyen propriétaire d'un immeuble à logements conteste le règlement.

Le citoyen dit avoir communiqué avec la MAMH qui aurait mentionné l'invalidité du règlement 21-242. Il aurait également communiqué avec l'ex-directrice générale qui aurait à deux reprises expliqué le règlement 13-195 à la mairesse et au directeur général.

Le citoyen demande si la Municipalité veut bloquer le développement domiciliaire dans le village.

Les explications sont fournies au citoyen, et madame la mairesse s'engage à s'enquérir auprès du MAMH et de l'ex-directrice générale de la conformité du règlement 21-242.

33. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, **il est proposé** par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 19h08. **ADOpte.**

« Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Francine Drouin, mairesse

Alain Paré, greffier-trésorier

2022-06-146



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

